

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 2 mars 2023 à 18h

Date de convocation : le 22 février 2023

Secrétaire de séance : Fabienne KRIER

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents votants : 21

Mesdames : Emeline BOURDAT-BRISSEAU, Chantal GANTCH, Fabienne KRIER, Martine LECOULEUX, Liliane POIVERT, Mauricette EYHERAMONNO, Patricia RAICHINI,

Messieurs : Jacques LEGRAND, Denis SIRDEY, Jacques BREILLAT, Bernard DUDON, Jean-Claude DUCOUSSO, Raymond VIANDON, Jean-Marie BAYARD, Philippe DUVERGER, Philippe BECHEAU, Alain VALLADE, Yannick GUIMBERTEAU, Marc SAHRAOUI, José BLUTEAU, Pierre ROBERT

Objet : Autorisation de paiement en investissement et ouverture de crédit budgétaire

Le Président propose à l'assemblée d'ouvrir des crédits budgétaires en section d'investissement afin de pouvoir mandater les premières factures 2023, et ce dans l'attente du vote des Budgets Primitifs Principal et annexes 2023.

Le montant prévisionnel du **chapitre 21** de l'exercice 2023 est détaillé comme suit :

↳ **Compte 2188** Autres immobilisations corporelles : Vidéo SISIM pour un montant de 6.750 €

Les crédits seront inscrits au Budget prévisionnel Principal 2023 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des mandats exprimés d' :

- autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telles qu'énoncés ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
Le 2 mars 2023

**Le secrétaire de séance,
Fabienne KRIER**



**Le Président,
Jacques BREILLAT**